



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/348

Lyon 5e- Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'une partie du parc Elise Rivet
situé entre la rue Joliot Curie et la rue des Noyers au profit de l'association Les Jardins du
Château - EI 05 348

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/348 - LYON 5E- APPROBATION DE LA GRATUITE DE LA MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DU PARC ELISE RIVET SITUE ENTRE LA RUE JOLIOT CURIE ET LA RUE DES NOYERS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LES JARDINS DU CHATEAU - EI 05 348 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **3 novembre 2020** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire du parc Elise Rivet situé entre la rue Joliot-Curie et la rue des Noyers à Lyon 5^{ème}, de sections cadastrales BI 2, BI 191 et BI 192, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 05 348 et appartenant à son domaine public.

La mairie du 5^{ème} arrondissement de Lyon est devenue gestionnaire de ce parc public par délibération n° 2019/4495 de transfert des équipements de proximité du Conseil municipal en date du 21 janvier 2019.

Afin de promouvoir la pratique du jardinage dans le 5^{ème} arrondissement de Lyon dans le respect de l'environnement et de contribuer à la dynamique sociale du quartier, la mairie d'arrondissement a souhaité mettre à disposition une partie du parc Elise Rivet au profit de l'association Les Jardins du Château, désignée par la délibération n° 933 du Conseil du 5^{ème} arrondissement en date du 2 juin 2020.

Aussi, la mise à disposition de cet espace de proximité à usage de jardin partagé prend effet à compter de la date de réception des travaux d'aménagement du parc réalisés par la Ville de Lyon jusqu'au 31 décembre 2022, prorogable une seule fois par tacite reconduction pour une durée de 3 ans.

Compte tenu des objectifs d'intérêt général du projet tendant au développement des activités de jardinage dans les arrondissements de Lyon, il vous est proposé d'accorder la gratuité de cette mise à disposition sur le fondement de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Il est précisé, en outre, que la valeur locative annuelle dudit terrain a été évaluée par la Direction centrale de l'immobilier à 2 650 euros.

Vu l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2019/4495 en date du 21 janvier 2019 ;

Vu la délibération du Conseil du 5^{ème} arrondissement n° 933 en date du 2 juin 2020 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil **du 5^e arrondissement** ;

Où l'avis de la commission **Urbanisme - Nature en ville - Sécurité** ;

DELIBERE

- 1- La gratuité de la mise à disposition d'une partie du parc public Elise Rivet sis entre la rue Joliot Curie et la rue des Noyers à Lyon 5^{ème}, aux conditions sus évoquées, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à procéder à l'exécution de la présente délibération.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Grégory DOUCET